

ANNEXE 2

Base élèves 1^{er} degré – Directeur d'école

Note technique pour la réalisation du constat des effectifs de rentrée 2013

*La validation du constat des effectifs dépend étroitement d'une gestion méthodique et rigoureuse de BE1D dès les tous premiers jours de la rentrée. L'attention des directeurs est appelée sur la brièveté des délais impartis pour effectuer et valider le constat des effectifs cette année : ces opérations auront en effet lieu **les 23 et 24 septembre 2013**.*

La prise en compte des élèves dans le calcul des effectifs du constat de rentrée, dont la **date d'observation** dans BE1D est fixée au **23 septembre** et la **date de validation** au **24 septembre**, nécessite :

1. L'enregistrement exhaustif des admissions définitives, avec une date d'effet comprise **entre le mardi 3 et le mardi 17 septembre 2013 minuit**.

En conséquence, **dès le jour de la rentrée, et avant le 17 septembre minuit**, les directeurs devront :

- **vérifier que les élèves déjà scolarisés dans l'école l'année précédente** (élèves restés dans l'école) **sont dans l'état « admis définitif »** au titre de l'année 2013- 2014 et qu'ils **possèdent bien leur INE** ;
- **enregistrer les admissions définitives des nouveaux présents** dans l'école ;
- **enregistrer** – dans un délai de 8 jours au plus après la rentrée – **les radiations des élèves qui ne se sont pas présentés¹** (cette opération permettra au directeur de l'école d'accueil de procéder à leur admission définitive).

2. La répartition des élèves dans les classes avant le 17 septembre 2013 minuit.
Dès le jour de la rentrée, et avant le 17 septembre minuit, les directeurs s'assureront que tous les élèves présents dans l'école sont repartis dans une classe.

3. L'attribution d'un INE à chaque élève « admis définitif » dans l'école avant le mardi 24 septembre 2013 minuit – date limite de validation du calcul des effectifs qui marque l'aboutissement de la procédure dans BE1d.

A noter : Un délai de 24 à 48 heures entre le déclenchement automatique de la demande d'INE (à partir de l'enregistrement de l'admission définitive) et l'attribution de celui-ci dans Base Elèves 1^{er} degré est observé, quand il n'y a ni litige ni erreur à corriger. En cas de retard, il est nécessaire de contacter le gestionnaire de la BNIE du rectorat au 0596 52 27 60 ou au 0596 52 27 61

¹ Il s'agit des élèves déjà scolarisés dans l'école l'année scolaire précédente et n'ayant pas annoncé leur départ de l'école avant la rentrée

Remarques importantes :

Pour que les élèves puissent être comptabilisés dans le constat d'effectifs, il est impératif que :

- les admissions définitives soient enregistrées à une date d'effet comprise **entre le mardi 3 et le mardi 17 septembre 2013 minuit** – la date d'observation du calcul d'effectifs dans BE1D pour cette année étant fixée au 23 septembre ;
- les répartitions des élèves dans les classes soient réalisées **avant le 23 septembre 2013 minuit** ;
- les INE associés à des admissions définitives enregistrées à des dates d'effet comprises entre le 3 et le 17 septembre 2013 minuit, soient retournés **avant la date limite de validation prévue pour le calcul des effectifs, à savoir le 24 septembre 2013 minuit.**

Le calcul des effectifs par les directeurs d'école

A partir du **23/09/2013**, les directeurs d'école procèdent au calcul des effectifs à la date d'observation du 23/09/2012.

Cette opération se déroule ainsi :

--> Cheminement dans Base Elèves entrée directeur d'école :

Menu : **Ecole**

- **Suivi des effectifs**

Cliquer sur le bouton "Nouveau"

Cocher : calcul des effectifs constatés

--> 1er écran : le calcul des effectifs

Ecole publique ou école privée

Ecole publique ou école privée

Choisir l'année scolaire : 2012-2013

Cocher 'Oui' à la demande du DASEN

Choisir une des dates proposées

Calculer

Calcul des effectifs constatés

Année scolaire : 2011-2012

Demande de l'IEP ou du DASEN : ☒ Oui ☐ Non

Demandes faites aux directeurs : demande du DASEN du 30/05/2012 - date d'observation : 30/05/2012

Critères de ventilation : ☒ par classe ☐ par groupe d'enseignement ☐ par regroupement

Calculer

--> 2ème écran : la confirmation des effectifs

Ecole publique

Calcul des effectifs constatés

Veuillez confirmer l'état des effectifs de votre école :

Etat du 30/05/2012

Année scolaire : 2011-2012

Date d'observation : 30/05/2012

Date de validation : 02/06/2012

Demande de l'IEP ou du DASEN : Oui

Critères de ventilation : ☒ par classe ☐ par groupe d'enseignement ☐ par regroupement et ayant un IIE attribué ou vérifié

Le directeur **enregistre** l'état des effectifs de son école.
Remarque : il peut enregistrer plusieurs états avant la date limite de validation

Cycle	Cours	Classes	Effectifs
CYCLE I	COURS PREPARATOIRE	CP Mme CANPION	23
		CP Mme HUTLER	22
		CP Mme NOAILLES	24
		CP-CE1 Mme LUCAS	11
		TOTAL DU NIVEAU	80
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1 Mme DALLAGI	26
		CE1 Mme LEPAGNIOT	27
		CE1-CE2 Mme MARIOT	13
		CP-CE1 Mme LUCAS	13
		TOTAL DU NIVEAU	79
CYCLE III	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme MARIOT	11
		CE2 Mme CARRE	25
		CE2 Mme NOEL	27
		CE2-CE1 Mme BIGOT	8
		TOTAL DU NIVEAU	71
CYCLE III	COURS ELEMENTAIRE 3EME ANNEE	CE2-CE1 Mme BIGOT	19
			31
			31
			81
			29
CYCLE III	COURS ELEMENTAIRE 4EME ANNEE		27
			24
			80
			391

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis

Pour information :
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

Ecole privée

L'écran est identique à celui d'une école publique, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » (positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs »).

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs dans la base de données. **Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.**

--> 3ème écran : la validation de l'état d'effectifs

Ecole publique ou école privée

Sur l'écran **Liste des Etats d'effectifs constatés**, le directeur visualise dans la rubrique Etats d'effectifs constatés demandés par le DASEN, l'état du **XX/XX/XXXX** à la date d'observation du **23/09/2013**. Son statut est 'non validé'.

Le directeur a **jusqu'au 24/09/2013, minuit (date limite de validation)**, pour **valider l'état** en cliquant sur le bouton "Valider".

Liste des états d'effectifs

The screenshot shows a table titled 'Etats d'effectifs constatés' with columns for date, status, and actions. Callouts explain the process:

- Le directeur peut consulter l'état des effectifs qu'il a enregistré**: Points to the list of states.
- Le directeur peut supprimer l'état des effectifs qu'il a enregistré**: Points to the 'non validé' status.
- Avant la date limite de validation, le directeur valide un des états des effectifs qu'il a enregistrés**: Points to the 'valider' button.

Etat	Statut	Action
Etat du 01/10/2006		
Etat du 01/11/2006		
Etat du 01/12/2006		
Etat du 01/01/2007		
Etat du 12/01/2007	validé pour le DASEN date limite le 20/01/2007	
Etat du 09/09/2006	validé le 01/02/2007 pour le DASEN date limite le 10/09/2006 pour l'IEH date limite le 15/09/2006	archiver
Etat du 10/09/2006	validé le 01/02/2007 DASEN date limite le 10/09/2006	archiver
Etat du 22/12/2006	non validé	valider
Etat du 03/04/2005	non validé	valider

Puis la validation doit être confirmée pour être prise en compte.

Ecole publique

Validation d'un état des effectifs constatés

The screenshot shows a confirmation dialog box with the question 'Êtes-vous sûr de vouloir valider cet état ?' and buttons 'OK' and 'Annuler'. Below the dialog is a table showing the breakdown of students by cycle, level, and class.

Le directeur doit confirmer la validation de l'état des effectifs

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE II	CP	CP Mme CAMPION	26
		CP Mme RUTLER	27
		CP Mme NOAILLES	13
CYCLE II	CE1	CP-CE1 Mme LUCAS	13
		TOTAL DU NIVEAU	79
		CE1 Mme DALLAGI	11
CYCLE III	CE2	CE1 Mme LEPAGNOT	25
		CE1-CE2 Mme MARION	27
		CP-CE1 Mme LUCAS	9
CYCLE III	CM1	CE2-CM1 Mme BIGOT	19
		TOTAL DU NIVEAU	81
		CM1 Mme DEURBA	31
CYCLE III	CM2	CM1 Mme VEPPIERE	23
		TOTAL DU NIVEAU	27
		CM2 Mme PECHEUX	24
CYCLE III	CM2	CM2 Mme VIOLETTE	60
		TOTAL DU NIVEAU	391
		CM2 Mr HALADOU	

Pour information :
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

Ecole privée

L'écran est identique à celui d'une école publique, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » (positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs »).

La colonne « statut » de l'écran « Liste des états d'effectifs » indique si la validation est bien prise en compte.

Liste des états d'effectifs

Retour Nouveau		
États d'effectifs constatés		
Etat du 01/10/2006		
Etat du 01/11/2006		
Etat du 01/12/2006		
Etat du 01/01/2007		
États d'effectifs constatés demandés par le DASEN ou l'IEN	Date d'observation	Statut
Etat du 12/01/2007	02/01/2007	validé pour le DASEN date limite le 20/01/2007 archivé le 12/02/2007
Etat du 09/09/2006	01/09/2006	validé le 01/02/2007 pour le DASEN date limite le 10/09/2006 pour l'IEN date limite le 15/09/2006
Etat du 10/09/2006	06/09/2006	validé le 01/02/2007 pour le DASEN date limite le 10/09/2006
Etat du 22/12/2006	06/12/2006	non validé
Etat du 03/04/2005		non validé

Le statut « Validé » indique que la validation a été enregistrée.

Remarque importante :

- Le 23 septembre 2013, les IEN de circonscription et les DASEN pourront voir dans DECIBEL les validations d'effectifs réalisées, à partir de la photo-gestion DECIBEL du jour – tableaux « Suivi de la saisie » et « répartition des élèves en classe ordinaire et CLIS ».

Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'aide à la réalisation de ces opérations, vous voudrez bien vous rapprocher de monsieur Jornat en l'appelant au 0596 52 26 36 ou en lui écrivant par mail : dominique.jornat@ac-martinique.fr